

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA  
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 82/III du 29/01/1982 8  
/MPS.DGTFF.DFP/22027  
Portant intégration et nomination de  
Monsieur BIHCULOU Jacques dans les ca-  
dres de la catégorie A, hiérarchie I  
des Services Techniques (Travaux Pu-  
blics)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU  
GOUVERNEMENT,

(/ESIS :  
l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
(/u la loi 25/80 du 13/11/1980 portant amendement de  
l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
(/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des  
fonctionnaires ;  
(/u l'arrêté 2087/FF du 21/6/1958 fixant le règlement sur  
la solde des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 60/90 du 3/3/1960 fixant le statut com-  
mun des cadres de la catégorie AI des Services Techniques ;

D.B.

(/u le décret 62/130/MT du 9/5/1962 fixant le régime des  
rémunérations des fonctionnaires ;  
(/u le décret 62/195/FF du 5/7/1962 fixant la hiérarchi-  
sation des diverses catégories des cadres ;  
(/u le décret n° 62/197/FP du 5/7/62 fixant les catégo-  
ries et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3/2/1962  
portant statut général des fonctionnaires ;  
(/u le décret 62/198/FF du 5/7/1962 relatif à la nomina-  
tion et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;  
(/u le décret 63/81/FP-BE du 26/3/1963 fixant les condi-  
tions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que  
doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses arti-  
cles 7 et 8 ;  
(/u le décret 67/50/FP-BE du 24/2/1967 réglementant la  
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires  
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carriè-  
re et reclassements ;  
(/u le décret 74/470 du 31/12/1974 abrogeant et remplaçant  
les dispositions du décret 62/196/FF du 5/7/1962 fixant les éche-  
lennements indiciaires des fonctionnaires ;  
(/u le décret 79/154 du 4/4/1979 portant nomination du  
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;  
(/u le décret 80/644 du 28/12/1980 portant nomination des  
Membres du Conseil des Ministres ;  
(/u le rectificatif 81/CI6 du 26/1/1981 au décret 80/644  
du 28/12/1980 portant nomination des Membres du Conseil des Minis-  
tres ;  
(/u le décret 81/CI7 du 26/1/1981 relatif aux intérim  
des Membres du Gouvernement ;  
(/u la lettre n° 4152 du 14/09/1981 du Directeur de l'O-  
rientation et des Bourses transmettant le dossier de candidature  
constitué par l'intéressé ;

D.C.F.

ARTICLE 1er : En application des dispositions du décret n° 60/90/TF du 3.3.1960 susvisé, Monsieur DIHOULOU Jacques, né le 20 Avril 1953 à P... (Kinkala), titulaire du Diplôme d'Ingénieur d'Etat des Travaux, obtenu à l'Ecole Nationale des Travaux Publics (Algérie), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Travaux Publics) et nommé au grade d'Ingénieur Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2 : L'intéressé est mis à la disposition du Ministre des Travaux Publics et de la Construction.

ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 29 Janvier 1960

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Travaux Publics et de la Construction,

Commandant Benoît MOUNDELE-NGOLLO.-

Le Ministre du Travail et  
de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMBA.-

Le Ministre des Finances

Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

JORPC .....	1
DGTFE/DFP .....	3
DFP/BST .....	1
D.B. ....	3
D.C.F. ....	1
M.T.P.C. ....	1
DOSSIER .....	3
INTERESSE .....	1
SGCM/BC .....	2./-